



SENEGAL

(Novembre 2005)

1. Situation Politique

Quelques rappels

En avril 2001, l'adoption d'une nouvelle Constitution par l'organisation d'un référendum et la tenue d'élections législatives ont été deux moments majeurs du contexte politique d'après l'alternance. Les élections législatives ont permis à la Coalition Sopi au pouvoir de remporter la majorité absolue des sièges avec 89 députés sur 120, représentant 49,5% des suffrages exprimés.

Le vote de la loi constitutionnelle en février 2001 consacrant l'avènement de la IIème République s'est traduit par la suppression du Sénat et du Conseil Economique et Social et a réduit le mandat présidentiel de 7 à 5 ans renouvelable une seule fois.

En mai 2002, les élections locales, i.e. régionales, municipales et rurales confortent ces résultats avec un taux de participation estimé à 50,2%. Les résultats créditent la Convergence autour du Président pour le 21ème siècle (CAP 21) de 51% des suffrages contre 40% pour le Cadre Permanent de Concertation de l'Opposition (CPC) et 9% pour le reste des listes.

Au niveau institutionnel, l'Assemblée Nationale a voté au second semestre 2003 le projet de loi instituant le Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales (CRAES) comme troisième institution de l'Etat composée de cent membres nommés par le Chef de l'Etat et représentatifs de l'ensemble des catégories politiques, socio-économiques et professionnelles. Avec la création du CRAES, installé au début du second semestre 2004 par le Président de la République, l'Etat se dote d'une institution chargée d'émettre des avis susceptibles de rendre plus efficaces ses actions.

A la mi-avril 2004, le Chef de l'Etat met fin aux activités du second Gouvernement du Premier Ministre Idrissa Seck et nomme pour le remplacer, M. Macky Sall, précédemment Ministre de l'Intérieur. Depuis l'avènement de l'alternance en mars 2000, sept remaniements gouvernementaux ont été constitués. La formation du septième Gouvernement, en juillet 2005, a été l'occasion pour le Chef de l'Etat d'élargir les bases politiques du pouvoir avec la nomination de Ministres issus de l'Union pour le Renouveau Démocratiques (jusqu'ici membre du CPC) donnant ainsi corps à son idée de promouvoir le « dialogue politique national pour une majorité d'idées ».

Développements Récents

Depuis septembre 2004, un débat politique d'envergure a été initié sur la problématique de l'architecture technique du processus électoral pour les élections législatives et présidentielle de 2006 et 2007. Arbitrant ce débat, le Chef de l'Etat a pris la décision de recomposer le fichier électoral national en engageant la mise en service de nouvelles cartes nationales d'identité ainsi que des cartes d'électeur, toutes numérisées, et en créant une Commission Electorale Nationale Autonome (C ENA) en remplacement de l'Observatoire national des élections (ONEL).

Le Gouvernement a également pris plusieurs mesures importantes visant à renforcer le cadre institutionnel de l'Etat, à

améliorer les procédures applicables aux investisseurs (Guichet unique de facilitation des formalités), à relever graduellement le niveau du traitement salarial des fonctionnaires et à accroître le recrutement annuel des agents dans l'administration (cinq mille nouveaux recrutements en 2005 et 2006).¹

Lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale, le Premier Ministre a présenté les 4 axes de sa stratégie d'action : (i) un objectif de croissance accélérée du PIB réel de 8% par an, (ii) une modernisation accélérée de l'agriculture, (iii) une couverture sociale élargie en donnant les mêmes possibilités à la femme et à l'homme, (iv) la poursuite de l'exécution de grands chantiers et le démarrage de nouveaux à travers le pays et en particulier, le renouvellement du parc de transport public (Dakar Dem Dikk), la relance et l'amélioration de la qualité de services du Petit train bleu et l'acquisition d'un nouveau bateau pour Dakar - Ziguinchor.

Suite à une pluviométrie excessive, plusieurs régions et villes du pays dont notamment Dakar, ont connu une série d'inondations ayant causé de nombreux dégâts matériels occasionnant le départ de leurs domiciles de plusieurs dizaines de milliers de personnes relogées par l'Etat dans des abris provisoires.

Après avoir décrété le Plan ORSEC au niveau national, le Chef de l'Etat annoncé, au cours d'un discours à la Nation le lancement du plan JAXAAY qui en mobilisant près de 52 milliards de francs CFA, devrait permettre la construction sur le nouveau site de Keur Massar, de plus de quatre mille logements.

En vue du financement sur ressources internes de ce Plan humanitaire, le Chef de l'Etat a décidé de solliciter le Parlement pour le vote d'une loi devant prolonger le mandat des Députés et par conséquent de coupler les élections législatives et présidentielles initialement prévues aux termes du calendrier républicain, en 2006 et 2007, respectivement. A la suite du rejet catégorique de cette dernière mesure par l'opposition et par une frange de la société civile, le Chef de l'Etat a décidé, au cours d'une audience accordée aux principaux leaders du CPC, du G10 et du CLARTE-NA LEER, de la mise en place d'un comité paritaire dont l'objectif est d'approfondir la réflexion sur cet enjeu et de faire des propositions.

2. Initiatives en matière de Gouvernance

Le Gouvernement a officiellement lancé, en juin 2004, le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et annoncé la préparation d'une Table Ronde consacrée aux défis et enjeux de la bonne gouvernance, sous l'égide de la Délégation au Management Public. A cette occasion, le Chef de l'Etat a invité les partenaires au développement à se concerter en vue de mieux articuler et consolider leurs interventions et leurs appuis.

¹ En 2005, l'effectif de la fonction publique est de 68.500 agents et la masse salariale est évaluée à 172 milliards de Fcfa soit 9,5 % du PIB et 43 % des recettes fiscales de l'Etat. Les dépenses militaires représentaient moins de 1,3 % du PIB en 2004.

Avec l'appui notamment de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de la Coopération française, du PNUD et d'autres partenaires, le Gouvernement s'est engagé dans un processus de renforcement du système de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics à travers l'initiative CFAA-CPAR dont la mise en œuvre du plan d'action s'est intensifiée au cours du premier semestre en 2005.

Dans cette dynamique, la loi instituant une Commission de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion, organe totalement autonome par rapport aux pouvoirs publics, a été adoptée, avec pour vocation de répondre à un certain nombre de défis prioritaires dont notamment l'amélioration de la qualité des services que les usagers attendent de l'Administration Publique.

Au chapitre du Développement Humain Durable, un Forum et un séminaire national sur le DHD consacré à la décentralisation et au développement local, ont été organisés pour valoriser les contributions de l'ensemble des acteurs concernés par cet enjeu et valider la version finale du RNDH 2005. Ce nouveau Rapport National sur le Développement Humain devrait être publié et lancé, sous l'égide du Chef de l'Etat, début 2006.

Concernant la Casamance, l'espoir de retrouver une paix durable a été conforté par les pourparlers et les efforts conjoints du Gouvernement et du MFDC. Le 30 décembre 2004, le Chef de l'Etat s'est rendu à Ziguinchor afin d'y superviser la signature des accords de paix entre l'Etat et le MFDC pour un retour définitif de la paix et la création d'un climat propice à la relance des activités économiques et sociales profitables aux populations.

Depuis lors, les partenaires au développement s'efforcent d'adapter leurs interventions au Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (PRAESC) en vue d'accompagner la dynamique en cours. A cet égard, le Gouvernement avec l'appui du PNUD et des bailleurs de fonds a établi, un recensement détaillé des interventions des partenaires en Casamance. Certains bailleurs définissent actuellement les modalités de leurs interventions en Casamance. Les rapports des 2 missions de déminage qui ont séjourné sur le terrain successivement en mars et en septembre/octobre 2004 ont été finalisés. En novembre 2005, une réunion de concertation des partenaires au Développement doit être organisée afin (i) de passer en revue l'Etude d'urgence sur l'impact des mines en Casamance, (ii) de discuter de l'appui à la lutte antimines et des modalités d'élaboration d'un programme antimines par la Commission Européenne et (iii) de présenter les résultats de l'enquête de réactualisation des données relatives aux interventions des différents partenaires.

En ce qui concerne l'initiative du Cadre Intégré, le PNUD assure la gestion d'un fonds fiduciaire et participe au comité de pilotage de l'initiative présidé par le Ministère du Commerce. L'Union Européenne est l'institution facilitatrice de cette initiative qui comptabilise à son actif d'importantes réalisations². Pour 2005, quatre projets dans les domaines (i) de l'assistance technique au commerce, (ii) de l'amélioration des infrastructures d'appui pour le développement des productions de l'artisanat, (iii) de la mise en place de la commission de restructuration du secteur de la pêche et (iv) du développement du tourisme communautaire ont été élus au Guichet II de cette initiative pour un financement de US\$ 1 million.

3- Evolution économique récente et perspectives

En 2005, les objectifs du cadrage macroéconomique ont globalement visé la consolidation des acquis de 2004 et l'élimination des contraintes à une croissance forte et accélérée.

² Voir Note de Stratégie de Juin 2004

L'économie sénégalaise a ainsi enregistré des performances relativement satisfaisantes dans la plupart de ses secteurs d'activités et ce, dans un contexte marqué par une pluviométrie excessive mais aussi par des difficultés majeures, dont l'invasion des criquets pèlerins. Le taux de croissance du PIB réel attendu en 2005, pourrait être de l'ordre de 5,3 %, sensiblement inférieur aux prévisions initiales du cadrage macroéconomique.

3.1 Le secteur réel Du côté de l'offre globale, la répartition de la croissance au niveau sectoriel, fait apparaître une progression du secteur primaire, notamment du sous secteur agricole, de l'ordre de 8,3% en 2004. Ce sont en effet les performances enregistrées au niveau des activités agro-industrielles qui ont tirées la croissance de ce secteur. La Sonacos envisageait aux termes de la campagne de commercialisation environ 250.000 tonnes de graines d'arachide et les professionnels du coton ont comptabilisé une production de 45.000 tonnes, malgré les difficultés liées aux aléas climatiques et à l'invasion des criquets pèlerins, entre autres.

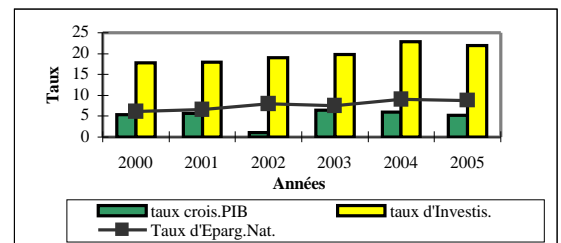
Par contre, les cultures céréalières ont quant à elles connu une relative baisse de production, exception faite du riz local, dont la production a substantiellement augmenté de 34 %. L'accroissement de la production du riz local intervenu cette année a entraîné une baisse de 12,6 % des importations de cette denrée.

Dans le secteur secondaire, la restructuration de l'appareil industriel entamée en 2004 devrait permettre de renforcer la productivité, de développer les exportations et d'améliorer la capacité industrielle à générer plus d'emplois. Le secteur aurait crû de près de 7% en 2004.

Quant au secteur tertiaire, sa croissance aurait été de l'ordre de 7,4% en 2004 du fait notamment de la dynamique observée dans les secteurs des Transports et des Télécommunications.

Concernant la demande globale, la croissance a été tirée en 2004 par la consommation finale qui aurait crû de 5,4 %. L'investissement intérieur brut aurait progressé de 6,5 % en 2004 et représenterait 22% du PIB. Le taux d'épargne intérieure aurait atteint 8,5 % en 2004 contre 7,6% du PIB, l'année précédente.

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et des taux d'Investissement et d'Epargne



Source : Ministère de l'Economie et des Finances et DSRP et PNUD, Estimation 2005.

Concernant le commerce extérieur, les exportations en valeur sont estimées pour 2004 à 1142,5 milliards de francs CFA, soit une hausse d'environ 6,5% par rapport à 2003. Les importations quant à elles, devraient s'élever à environ 1617,2 milliards contre 1524,5 en 2003, soit une hausse de 6,08%.

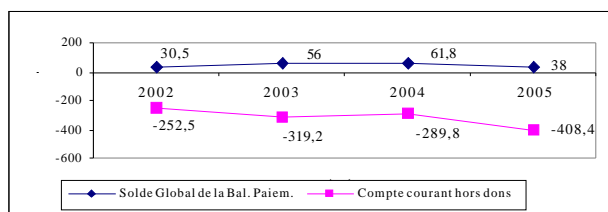
La balance des paiements accuserait pour l'année 2004, un déficit du compte courant (hors dons) de 8,6% du PIB contre 8,8% en 2003. Quant au solde global de la balance des paiements, il devrait rester légèrement positif (0,01% du PIB).

3.2 Le secteur financier et monétaire

3.2.1. Finances Publiques

L'année 2004 a été marquée par une bonne évolution des recettes et la poursuite de la gestion prudente des dépenses budgétaires. Toutefois, une prudence et une meilleure allocation des ressources publiques seraient, selon le FMI, nécessaires à la bonne tenue des équilibres financiers. Globalement, l'exécution budgétaire a été satisfaisante. Les recettes totales et dons recouvrés sont estimés à 838,8 milliards de Fcfa en 2004 contre 797,6 milliards en 2003 et les dépenses totales et prêts nets sont estimés à 985 milliards de Fcfa au premier trimestre de 2005 contre 884,6 milliards un an plutôt. En 2004, la politique d'assainissement des finances publiques a permis un solde budgétaire de base de 0,1% du PIB et un déficit global sur la base des ordonnancements (hors dons) de 2,7% du PIB.

Graphique 3 : Solde Global et Compte courant de la balance des paiements, 2002-2005



Source : MEF, octobre 2004.

3.2.2. Monnaie et crédit

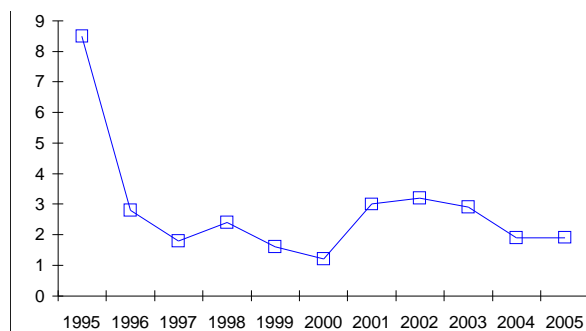
Selon les projections relatives à l'année 2004, l'évolution de la situation monétaire comparée à celle de 2003 se caractériserait par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 69,2 milliards de Fcfa, par une augmentation des crédits à l'économie de 4%, par une diminution de la position nette du gouvernement de 28 milliards de Fcfa et par une expansion de la masse monétaire de l'ordre de 6,7%.

3.2.3. Inflation

En moyenne annuelle, l'inflation est quasi-stationnaire sur la période 2003-2004. L'inflation mesurée à travers le déflateur du PIB pourrait demeurer en dessous de 3% en s'établissant à 2,6% en 2005.

La compétitivité de l'économie sénégalaise, s'est globalement dépréciée de 2,8% en 2003 contre 0,1% en 2002, en raison de l'appréciation continue de l'euro notamment en 2004-2005 par rapport aux monnaies des pays partenaires.

Graphique 4 : Evolution du Taux d'inflation de 1995 à 2005 en %



Source: Situation Economique du Sénégal, MEF, Estimation 2004.

3.2.4. Endettement

Le service de la dette publique extérieure à la fin de l'année 2004 s'établissait à 73,6 milliards de FCFA contre à 108,9 milliards de FCFA un an plutôt, soit une baisse de plus de 30%. Le service de la dette en 2004 représentait 17,1% des recettes

fiscales recouvrées à la même période et 15,9% des recettes budgétaires totales.

L'atteinte du point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, effective en avril 2004, grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, permet un allègement conséquent du niveau d'endettement du pays, de l'ordre de 470 milliards de FCFA en valeur actuelle (VA). Les créanciers du Sénégal ont annulé en juin dernier 94 millions de dollars de dette extérieure en valeur actuelle nette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et ont décidé de lui accorder un allègement exceptionnel supplémentaire de 336 millions de dollars, soit au total 430 millions de dollars en VA nette. Une telle décision fait suite à la requête du Sénégal auprès de ses créanciers du Club de Paris pour l'annulation de toute sa dette rééchelonnée.

En valeur nominale, cet allègement concerne 740 millions de dollars, soit environ 414 milliards FCfa, dont un allègement exceptionnel de 324 milliards F Cfa. Dans l'esprit de ces mêmes accords, la France a également annulé les 185,8 milliards de francs Cfa de la dette publique du Sénégal en novembre 2004. L'initiative du G8 décidée en 2005 va également s'appliquer au Sénégal, pays retenu sur la liste des 18 les plus pauvres. Ces allègements sont appelés à servir à financer des actions dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé, et les autres activités s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

4. Initiatives en matière de lutte contre la pauvreté

En rappel, la prévalence de la pauvreté est élevée et se localise pour une large part dans les zones rurales du centre, du sud et du nord-est. Elle est fortement corrélée avec la taille du ménage et la faiblesse du niveau d'instruction du chef de ménage.

Selon les résultats de l'enquête budget consommation ESAM-II (2001/2002), la proportion de ménages pauvres s'est réduite passant 57,9% à 48,5% sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à 2.400 calories par personne et par jour (enquête, ESAM-I de 1994). Quant à la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, elle serait passée selon les données de l'ESAM-II de 67,9% en 1994 à 57,1% en 2001/2002 correspondant ainsi, à une diminution de 10,8% de l'incidence de la pauvreté sur la période.

Les inégalités demeurent élevées et se sont même légèrement creusées selon le dernier diagnostic de la pauvreté établi à l'occasion de la préparation du nouveau DSRP : 48,2% des revenus sont détenus par 20% des sénégalais les plus riches. Les 20% les plus pauvres disposeraient de 6,4% des revenus.

Tableau 1 : Indicateurs Economiques et Sociaux

Indicateurs de Conjoncture	2004	2005 (e)
Population (en millions)	10,028	10,4
PNB/habitant (FCFA)	379 297	-
Taux de croissance du PIB réel	6, %	5,3%
PIB à prix courant (MDS . CFA)	4023,70	4 346
PIB à prix constant (MDS. FCFA)	2117,73	2208,69
Exportations Biens et services (FOB)	775	841
Importations Biens et services (FOB)	1 434	1 532
Indicateurs Sociaux	2004	2005
Espérance de vie (années) :	54	54
Taux de mortalité infanto -juvénile :	145,7	142,5
Taux de mortalité maternelle (0/00) :	510	nd
Taux de malnutrition (moins de 5 ans) :	23	nd

Taux brut de scolarisation :	79,9%						
Budget Education (% B. Total)	40%						
Budget Santé (% B. Total)	10%						
Taux desserte en Eau (litres./hbts/jours)	nd						
Taux d'électrification national ;	31						
Taux d'électrification rural ;	nd						
Taux d'électrification urbain	nd						
années	1980	1985	1990	1995	2000	2004	2005
IDH	0,332	0,359	0,382	0,398	0,416	0,437	0,458

Sources : RMDH-PNUD 2004, Tableaux de Synthèse DPS, 2004.

Sur la période 2003 -2005, le DSRP avait prévu un plan d'actions prioritaires (tous secteurs confondus) dont le financement total se montait à quelques 610 milliards de FCFA avec un gap de l'ordre de 300 milliards de Fcfa sur la période. Notons que ce gap a fait l'objet d'une mobilisation de ressources extérieures à hauteur de 840 milliards en termes d'engagements financiers suite à la tenue en juin 2003 à Paris, de la réunion du Groupe Consultatif des partenaires au développement du Sénégal.

En juin 2005, le Gouvernement a préparé et présenté un rapport d'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre pour l'année 2004 du DSRP, qui a été favorablement accueilli par la communauté des partenaires au développement du Sénégal même si une attention toute particulière a été exprimée par rapport aux défis de la mise en œuvre des réformes et au niveau du décaissement et de l'exécution des programmes et projets .

En Septembre 2005, le Gouvernement a mis en place un comité national chargé de l'élaboration du prochain DSRP qui sera axé sur les OMD. Ce comité s'appuie sur les travaux initiés par le Ministère du Plan et du Développement Durable, avec l'appui des agences du système des Nations Unies, pour valoriser une vision à long terme de développement et les analyses des études diagnostiques sectorielles réalisés pour l'atteinte des OMD.

Le nouveau DSRP devrait constituer un cadre propice pour la convergence des initiatives de développement, l'accélération de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, la mobilisation et l'utilisation efficiente des ressources internes et externes et la promotion des partenariats.

L'ensemble de ces travaux et les mécanismes de suivi -évaluation qui ont été définis avec le gouvernement, facilitent la préparation du Plan cadre d'aide au développement des agences du système des Nations Unies au Sénégal (CCA-UNDAF, 2007-2011) et la convergence des initiatives.

5. Aide publique au développement et priorités en matière de coordination

L'aide publique au développement (APD) constitue un apport important à la réalisation des objectifs de développement du Sénégal puisqu'elle représentait en 2003 -2004 à 418 millions de \$EU, soit environ 8,9% du PIB et 24,5 % des recettes d'exportations de biens et services . L'APD per capita s'établit en moyenne à \$ 48,1 entre 2002 et 2004.

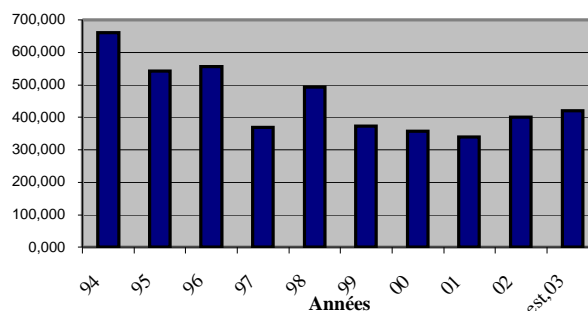
L'APD provient en majorité des institutions de coopération bilatérale pour 55,6 % et multilatérale pour 44,4 %. Plus de soixante bailleurs de fonds interviennent au Sénégal à travers notamment près de 750 projets. Toutefois, une forte concentration des sources de financement est observée puisque quatre partenaires fournissent plus de la moitié de l'aide.

La contribution du SNU³ représente au Sénégal près d'un tiers de l'assistance extérieure globale , soit un peu plus de 105 millions de dollars par an en moyenne sur la période 2003 -2005. Cette assistance est conçue sous la forme d'une aide programme, allouée aux secteurs prioritaires du DSRP et des OMD, dans le cadre d'un cycle harmonisé de programmation de l'action des Nations Unies . Cette aide non liée est consacrée à plus de 75 % aux secteurs sociaux essentiels.

D'une manière générale, l'APD est principalement affectée sous la forme de projets d'investissement et de coopération technique (91,5 %). L'aide budgétaire ciblée et non ciblée (en hausse ces 2 dernières années) et l'appui à la balance des paiements ne représentent guère plus de 6,9 % de l'assistance extérieure globale .

En 2004, l'APD s'est légèrement accrue et elle a enregistré une amélioration du niveau moyen des décaissements effectifs des principaux partenaires au développement en raison d'une meilleure absorption des ressources dans les secteurs ayant un impact direct sur les populations (santé, éducation, secteur rural et développement régional). Cependant , cette situation interpelle à la fois le Gouvernement et les bailleurs de fonds car si la tendance actuelle se poursuivait, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pourrait être obérée, à l'horizon 2015.

Graphique 5 : Evolution de l'APD (en millions \$EU)



Sources : DCR, PNUD et estimation OCDE, 2004.

En 2005, le Sénégal a été l'un des 16 pays éligibles au titre du Millenium Challenge Account (MCA) a bénéficié de l'initiative du Gouvernement américain mise en place, sur une base compétitive, pour accroître l'assistance aux pays en développement, en vue d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Le Sénégal a transmis début 2005 son document de projet au Millenium Challenge Corporation suite à 2 missions de l'institution et a bénéficié mi-2005 d'un accord de subvention de 3,3 milliards de Fcfa .

A l'occasion de l'atelier de Tambacounda , organisé les 11-12 novembre 2005, les autorités régionales, les départements ministériels et les agences du système des Nations Unies se sont engagées à intensifier leurs actions en faveur des OMD en valorisant notamment l'expérience de l'UNDAF -TAMBA qui vise à fédérer leurs interventions locales et décentralisées dans un Programme d'actions concertées des agences du système des Nations Unies. Une concertation élargie à l'ensemble des partenaires au développement devrait prochainement être organisée afin : i) de promouvoir les meilleures pratiques et expériences, ii) de valoriser les synergies opérationnelles et programmatiques et iii) d'assurer une plus grande mobilisation des ressources.

³ Institutions de Bretton Woods comprises.